

1) Critères d'éligibilité

- Le/la doctorant.e concerné.e doit être inscrit.e à l'Université d'Angers, Le Mans Université, Nantes Université, l'IMT Atlantique ou l'Université Gustave Eiffel dans l'Ecole doctorale/EUR « Matière, Molécules, Matériaux et Géosciences (3MG) ».
- Les aides à la mobilité peuvent être attribuées pour les participations suivantes :
 - Écoles de formation,
 - Collaborations scientifiques avec un laboratoire étranger,
 - Formations en immersion dans un laboratoire étranger.
- Dans le cadre d'une co-tutelle de thèse, les déplacements dans le laboratoire partenaire ne sont pas éligibles.

2) Financements proposés

- Une aide forfaitaire maximale sera versée en fonction de la destination et sous réserve des fonds disponibles de l'ED3MG :

Frais de séjour :

Durée de la mobilité	Montant attribué
Jusqu'au 14e jour	79€ / jour
Du 15e au 30e jour	56 € / jour
À partir du 31e jour	25 € / jour

Montant des frais de voyage :

Distance parcourue	Montant attribué
Entre 10 et 99 km	28 €
Entre 100 et 499 km	211 €
Entre 500 et 1 999 km	309 €
Entre 2 000 et 2 999 km	395 €
Entre 3 000 et 3 999 km	580 €
Entre 4 000 et 7 999 km	1 188 €
8 000 km ou plus	1 735 €

- Un co-financement doit obligatoirement être proposé par l'unité de recherche.
- Un.e même doctorant.e ne peut pas bénéficier de plus d'un soutien au cours de son doctorat.
- L'attribution d'un financement n'est pas garantie et dépendra du budget disponible ainsi que du nombre de dossiers reçus.

3) Calendrier

- Les demandes d'aide à la mobilité peuvent être envoyées au fil de l'eau, elles seront étudiées en Bureau de l'ED 3MG et validées en Conseil de l'ED 3MG.

Dates Bureau ED 3MG						
12/01/2026	09/02/2026	09/03/2026	27/04/2026	18/05/2026	22/06/2026	06/07/2026
Dates Conseil ED 3MG						
						26/06/2026

- Les dossiers sont disponibles sur le site web de l'Ecole doctorale.
- Le/la candidat.e concerné.e reçoit une réponse à la suite du bureau de l'Ecole doctorale qui a lieu la semaine suivante. Les dossiers sont examinés en bureau de l'ED (composé du Directeur de l'Ecole doctorale, des Directeurs adjoints de site, et de la Gestionnaire de direction). Les dossiers retenus sont présentés en conseil d'ED fin juin/début juillet.

4) Versements

- Le financement sera versé à l'unité de recherche qui prendra en charge le déplacement du/de la

doctorant.e concerné.e.

- À l'issue de la mobilité, les pièces suivantes devront être présentées :
 - Copie des titres de transport ;
 - Rapport décrivant l'intérêt de la mobilité (2 pages max ; la trame est disponible sur le site web de l'Ecole doctorale).

5) Dépôt des demandes

- Le dossier de candidature ci-joint doit être complété et signé par le/la doctorant.e, le/la directeur.rice d'thèse et le/la directeur.rice de l'unité de recherche.
- Le document sera ensuite envoyé par le secrétariat du laboratoire d'accueil pour examen à :
ed-3mg@doctorat-paysdelaloire.fr